

HIVER

2022

TRANSPORT | HÉBERGEMENT | RESTAURATION | ACTIVITÉS

l'expérience du VRAI
TOUT COMPRIS



DUO | FAMILLE | TRIBU

SEJOURS

Neige

DÉPART DE SAINT-BRIEUC - RENNES

www.laligue22.org

FÉDÉRATION
CÔTES D'ARMOR

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Voyager avec

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

.....

Avec plus de 50 ans d'expérience dans le tourisme social et solidaire, notre fédération d'associations laïques et mouvement d'éducation populaire, vous propose une destination montagne pour vos prochaines vacances d'hiver. Profitez de séjours « clé en main » pour vivre pleinement la magie hivernale et la partager avec celles et ceux que vous aimez.

#1 DES DESTINATIONS DE CHOIX

Au sommet des Alpes, profitez des plaisirs de la montagne à La Plagne, station de renommée internationale. Sentez battre le coeur de ce village savoyard et goûtez aux richesses locales.

#4 UN VOYAGE SIMPLIFIÉ

Un accompagnateur est à vos côtés tout au long de votre séjour. Sa seule préoccupation : la réussite de vos vacances.

#2 DES DÉPENSES MAÎTRISÉES

Transport aller-retour et sur place, hébergement, restauration, matériel, forfait remontées mécaniques, activités... Une formule séjour tout compris. **VRAIMENT** tout compris !

#5 UN CONFORT ASSURÉ

Profitez du transport aller-retour de nuit en autocar grand tourisme pour rejoindre votre hébergement, un village vacances chaleureux et convivial avec une qualité de services garantie.

#3 DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS & UN PAIEMENT FACILITÉ

Tarifs groupes de - 20 à - 30 % par rapport aux prix publics. Chèques vacances ANCV acceptés. Frais d'adhésion offerts sur présentation de la carte Cezam en Bretagne. Paiement en 2 ou 3 mensualités possible.

#6 DES ACTIVITÉS POUR TOUS !

De véritables vacances « autrement » : défis sportifs, balades, jeux... Débutants ou experts, à chacun son rythme pour profiter des bienfaits de la montagne comme bon vous semble.

et ses PARTENAIRES !



VOYAGES LE DIVENAH

Confort des véhicules, professionnalisme et chauffeurs expérimentés... Cette société bretonne vous assure la sécurité de votre voyage dans les meilleures conditions.

LA CARTE CEZAM

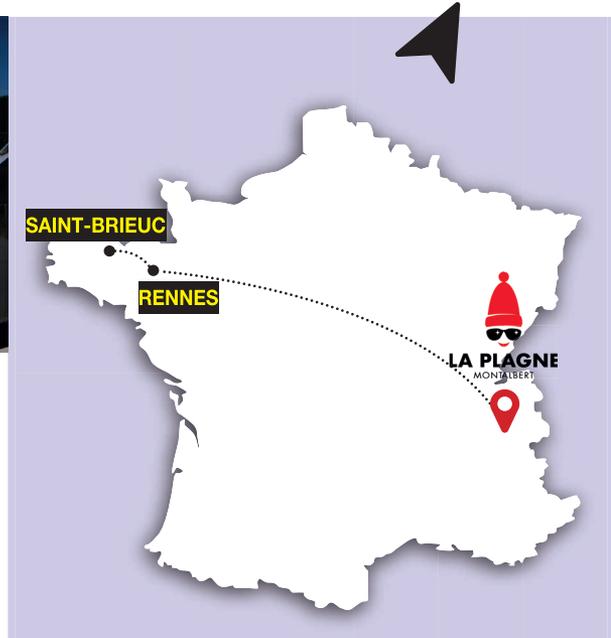


La carte Cezam, c'est toute la force du réseau des associations Cezam, de leurs partenaires et des CE adhérents, implantés au coeur des régions. C'est l'alliée des sorties, des loisirs et des vacances partout en France !



BON PLAN

la carte d'adhésion à la Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor est offerte aux détenteur-rices de la carte Cezam !



BON À SAVOIR

La Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor adhère à :
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – CENTRE CONFÉDÉRAL, 3 rue Récamier 75341 PARIS cedex 07.
et dispose de :

- l'agrément national du tourisme social et familial : 06.07.04
- l'agrément jeunesse et éducation populaire : 022ORG0399

Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours



Certificat d'immatriculation : IM075100379
(article r. 211-21 du Code du Tourisme)

La garantie financière est apportée par : UNAT, 8 rue César Franck, 75015 Paris, France. Contrat n° 336007

L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de : APAC/MAIF, 3 rue Récamier, 75000 Paris



Réserver

EN TOUTE SÉRÉNITÉ !

.....

*Garantie
COVID 19*

REMBOURSEMENT
INTÉGRAL

.....

GARANTIE COVID19 = REMBOURSEMENT INTÉGRAL

si votre séjour est rendu impossible par des dispositions prises par les autorités gouvernementales compétentes, c'est-à-dire :

- ➔ **Impossibilité** de se rendre sur le lieu du séjour (*confinement, interdiction de déplacement, etc.*).
- ➔ **Obligation de l'hébergeur** de renoncer à accueillir notre groupe à la suite d'une décision prise par les autorités gouvernementales compétentes (*conditions sanitaires, interdiction de louer, etc.*).

ATTENTION : Cette garantie ne s'applique pas aux autres motifs d'empêchement suivants : restaurants fermés, inquiétude personnelle, annulation du fait du voyageur, etc.

Optionnelle

**ASSURANCE ANNULATION
EXTENSION COVID19**

.....

BONUS: les voyageurs ont possibilité de souscrire individuellement à l'assurance annulation optionnelle avec extension COVID19 : 2,90 % en supplément par personne.

Cette offre est valable pour tout séjour du 5 au 19 février 2022.

📍 **D'INFOS** sur www.laligue22.org

Rubrique **Séjours / classes découvertes / Environnement** ➔ Séjours à la neige.

Votre séjour en SAVOIE



LA PLAGNE MONTALBERT

À PARTIR DE
850 €
/ ADULTE
SKIEUR



8 JOURS • 7 NUITS
SAMEDI 5 --> 12 FÉVRIER
SAMEDI 12 --> 19 FÉVRIER

La Plagne Montalbert est un village convivial à taille humaine. Vous allez pouvoir souffler et apprécier ce site très accueillant, habillé de pierre et de bois. L'occasion aussi de tester la pratique des nouvelles glisses : airboard, snakegliss, monogliss. Ressourcez-vous à l'infini !



Plus d'informations

☎ 02 96 01 51 36 | sejours@laligue22.org

Réserver en ligne

☎ www.laligue22.org

2 DOMAINES SKIABLES AU CHOIX !

MONTALBERT



ALTITUDE : 1350 m

16 PISTES



Vue sur le Mont Blanc à 360°, sapins enneigés...
Nombreuses infrastructures et aménagements pour les enfants.

LA PLAGNE



ALTITUDE : 1250 À 3250 m

225 KM DE PISTES



LA PLAGNE plante le décor. 70 % des pistes sont situées à + de 2000 m d'altitude. Des montagnes blanches à perte de vue, un glacier à plus de 3 000 m d'altitude... 2 glaciers équipés, fun slope, buffalo park, snowpark, halfpipe, boarder cross, slalom chronométré, 2 pistes à thème, piste de luge et airbag.



LA PLAGNE

Paradiski



En toute liberté : Votre forfait Paradiski pour dévaler les pistes de La Plagne, Les Arcs et Peisey-Vallandry. 425 km de pistes, 70 % du domaine au-dessus de 2000 m, 259 pistes de 1 250 m à 3 250 m.

HÉBERGEMENT

VILLAGE VACANCES JEAN FRANCO*** :

Implanté à 1 650 m sur le domaine skiable de la Plagne, au cœur de la Vallée de la Tarentaise. Panorama exceptionnel sur la chaîne de la Lauzière pour profiter de l'atmosphère singulière des alpages et de la haute montagne. Chambres de 2, 4, 6 ou 8 lits équipées de douche, lavabo et WC. Wifi en libre accès au salon et au bar. Salle de télévision, salle informatique, bibliothèque, ludothèque, salle de jeux à disposition (baby-foot, ping-pong, billard).
Linge de toilette non-fourni.

ACTIVITÉS/LOISIRS

La formule comprend :

Séances de remise en forme, ateliers créatifs, jeux apéro, soirées spectacles / jeux / dansantes.

Avec participation :

Randos raquettes ½ journée (4 €/ pers.) ou journée (7 €/ pers.), excursion (6 €/ pers.), séances de massage pros avec différentes techniques (½ h = 21 €, 45 min = 31 €, 1 h = 45 €)

NOS TARIFS* « TRANQUILLITÉ » PENSION COMPLÈTE

Ad. skieur MONTALBERT	850 € / 5 jrs
Enf. 5-12 ans Ad. + 65 ans	805 € / 5 jrs
Adulte <u>non</u> skieur	700 €

Suppl. LA PLAGNE 6 jrs

Ad. : 45 € | Enf. 5-12 / Ad. + 65 ans : 30 €

Suppl. PARADISKI 6 jrs

Ad. : 79 € | Enf. 5-12 / Ad. + 65 ans : 63 €

Supplément SURF 40 € / 6 jrs

Autre demande : nous contacter

* Base chambre double

RESTAURATION

Le chef vous propose une cuisine traditionnelle et familiale. Possibilité de panier-repas le midi.





Formulaire D'INSCRIPTION

AU DÉPART DE

- SAINT-BRIEUC
 RENNES

MA RÉSERVATION 2022

- Du 5 au 12 FÉVRIER 2022 Du 12 au 19 FÉVRIER 2022

	LA PLAGNE-MONTALBERT	NOMBRE DE VOYAGEURS	MONTANT EN €
Ad. non skieur	700 €		
Ad. skieur Montalbert	850 € / 5 jrs		
Enf. 5-12 / Ad. + 65 ans	805 € / 5 jrs		
Suppl. LA PLAGNE Ad.	45 € / 6 jrs		
Suppl. LA PLAGNE Enf.5-12 / Ad.+ 65 ans	30 € / 6 jrs		
Suppl. PARADISKI Ad.	79 € / 6 jrs		
Suppl. PARADISKI Enf.5-12 / Ad.+ 65 ans	63 € / 6 jrs		
Suppl. SURF	40 € / 6 jrs		
Montant TOTAL 1			
Assurance annulation optionnelle avec extension COVID19 (2,90 % du TOTAL 1) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Carte d'adhésion obligatoire <i>Excepté pour les adhérents 2021/2022 et les détenteurs de la carte Cézam</i>	<input type="checkbox"/> 15 € / 12 ans	Nombre :	
	<input type="checkbox"/> 10 € / 12 ans	Nombre :	
	<input type="checkbox"/> Adhérent 2021/2022	Nombre :	
	<input type="checkbox"/> Carte Cézam	Nombre :	
Montant TOTAL 2			
ACOMPTE versé (30 % du TOTAL 1+2)			
SOLDE à verser			

MON RÈGLEMENT

- Par chèque (à l'ordre de : *Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor*)
- Par chèques vacances
- En espèces



Chèques vacances et espèces seront remis en main propre contre remise d'un bordereau et sur RDV auprès du Service Séjours, **OU** adressés par courrier recommandé avec accusé de réception.

J'ai pris connaissance des conditions générales de vente des voyages et séjours, et des conditions d'application de l'assurance annulation optionnelle avec extension COVID19 en **P. 10 et 11** de la présente brochure.

Pass sanitaire : chaque voyageur concerné s'engage à présenter le jour du départ son pass sanitaire valide et conforme aux directives gouvernementales en vigueur.

Fait à :

Le :

Signature :

VOYAGEUR NOM : PRÉNOM :Je suis un homme une femme

Ma date de naissance : / /

ADRESSE :

CODE POSTAL - VILLE :

TÉL. 1 : TÉL. 2 :

E-MAIL :

Mon activité : ski alpin surf* non skieur rando raquettes Mon niveau : débutant intermédiaire confirmé

Ma taille (en cm) : Ma pointure :

Mon poids :

Je suis détenteur de la carte Cezam : N°

CE représenté :

* avec supplément - voir grille tarifs « tranquillité »

VOYAGEUR NOM : PRÉNOM :Je suis un homme une femme

Ma date de naissance : / /

ADRESSE :

CODE POSTAL - VILLE :

TÉL. 1 : TÉL. 2 :

E-MAIL :

Mon activité : ski alpin surf* non skieur rando raquettes Mon niveau : débutant intermédiaire confirmé

Ma taille (en cm) : Ma pointure :

Mon poids :

Je suis détenteur de la carte Cezam : N°

CE représenté :

* avec supplément - voir grille tarifs « tranquillité »

VOYAGEUR NOM : PRÉNOM :Je suis un homme une femme

Ma date de naissance : / /

ADRESSE :

CODE POSTAL - VILLE :

TÉL. 1 : TÉL. 2 :

E-MAIL :

Mon activité : ski alpin surf* non skieur rando raquettes Mon niveau : débutant intermédiaire confirmé

Ma taille (en cm) : Ma pointure :

Mon poids :

Je suis détenteur de la carte Cezam : N°

CE représenté :

* avec supplément - voir grille tarifs « tranquillité »

VOYAGEUR NOM : PRÉNOM :Je suis un homme une femme

Ma date de naissance : / /

ADRESSE :

CODE POSTAL - VILLE :

TÉL. 1 : TÉL. 2 :

E-MAIL :

Mon activité : ski alpin surf* non skieur rando raquettes Mon niveau : débutant intermédiaire confirmé

Ma taille (en cm) : Ma pointure :

Mon poids :

Je suis détenteur de la carte Cezam : N°

CE représenté :

* avec supplément - voir grille tarifs « tranquillité »

CONDITIONS GÉNÉRALES

PRÉAMBULE

Établies en référence au décret n°94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours. La Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor est la représentation départementale de la Ligue française de l'Enseignement et de l'Éducation permanente fondée en 1866 par Jean Macé. L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique l'acceptation des conditions générales de vente ci-après.

1 – INSCRIPTION :

La place est réservée lorsque la fiche d'inscription nous est retournée, accompagnée d'un chèque de 30 % du montant du séjour. Le solde du séjour devra être réglé 31 jours avant le départ.

2 – ADHÉSION :

Les séjours sont ouverts à tous les adhérents de la Ligue de l'enseignement ou d'une association affiliée : amicale laïque, USEP, UFOLEP... sans aucune forme de discrimination.

3 – RESPONSABILITÉ DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 22 :

Elle agit en qualité d'intermédiaire entre l'adhérent et les compagnies de transport, les hôteliers et les autres prestataires de service. Elle décline toute responsabilité quant aux modifications de programme dues à des cas de force majeure : mouvement de grève, changements d'horaire imposés par les transports routiers, troubles politiques, catastrophes naturelles, intempéries, problèmes d'insécurité.

Dans le cas où la responsabilité de la Ligue de l'enseignement serait recherchée en raison d'un fait

personnel, cette responsabilité ne pourrait dépasser le prix facturé à l'adhérent.

4 – RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR :

La mise en œuvre des séjours proposés dans cette brochure suppose l'intervention de différents organismes ou prestataires : propriétaires, hôteliers, restaurateur...

Ces derniers conserveront en tout état de cause, les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant entre autres dispositions, une limitation de responsabilités. L'organisateur se réserve, si les circonstances l'y obligent en cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté, le droit de modifier, ou même d'annuler ses programmes.

5 – RESPONSABILITÉ DU PARTICIPANT :

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. Le participant doit attirer l'attention sur tout élément déterminant de son choix, sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou du séjour. Toute réclamation relative à un voyage ou à un séjour doit être adressée dans un délai d'un mois après la fin des prestations par lettre recommandée avec accusé de réception à la Ligue de l'enseignement 22. Passé ce délai, cachet de La Poste faisant foi, la Ligue de l'enseignement se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à un voyage ou un séjour.

6 – ANNULATIONS :

Si vous deviez annuler votre réservation, veuillez en informer la Ligue de l'enseignement par lettre recommandée avec accusé de réception, la date de La Poste servant de référence et de

justificatif pour le calcul des frais d'annulation. Une annulation du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation par dossier d'inscription selon le barème ci-après :

Nombre de jours avant le départ	Montant ou % du prix total retenu
Plus de 31	Frais de dossiers : 85 € / pers. ou 120 € / famille
Entre 30 et 21	30 %
Entre 20 et 15	60 %
Entre 14 et 8	80 %
Moins de 8	100 %
Non présentation	100 %

Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant entraîne la perception de frais d'annulation de 100 % du prix du séjour écourté ou abandonné.

Annulation du fait de la Ligue de l'enseignement : dans le cas où le voyage est annulé par la Ligue, l'adhérent recevra une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date, sauf lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure, ou par souci de sécurité pour les voyageurs ou pour motif d'insuffisance du nombre de participants.

7 – BAGAGES :

Ils doivent être étiquetés. Ils restent sous votre responsabilité et sont transportés aux risques et périls de leur propriétaire.

8 – ASSURANCE VOYAGE :

Dans le cadre de leurs garanties souscrites à leur profit auprès de Gritchen, tous les participants à un voyage ou à un séjour bénéficient des garanties principales suivantes, comprises dans nos forfaits :

- responsabilité civile (dommages causés aux tiers) ;
- défense et recours : frais réels ;

c) individuelle "accident corporel" ;
d) assistance (exclusivement s'il est fait appel aux services de l'assistant et après accord préalable de celui-ci) ;
e) dommages aux biens personnels (sauf bicyclettes) en cas de :
vol caractérisé (effraction ou violence)
si déclaration aux autorités de police dans les 48 heures, détérioration accidentelle. Garantie limitée à 1100 € maximum avec franchise de 110 € par sinistre (vétusté maximum 50 %).

ATTENTION : les assurances exposées ci-dessus sont présentées à titre purement indicatif. Seules les conditions générales et particulières des garanties procurées par Gritchen et que chaque participant peut réclamer, ont valeur contractuelle et engagent les parties (*sur demande auprès de la Ligue 22*).

IMPORTANT : L'assurance Gritchen agit en complément, déduction faite des prises en charge de la sécurité sociale et des mutuelles (démarches normales qui restent le fait du participant).

📍 **D'INFOS** : www.laligue22.org
Rubrique **Séjours / classes découvertes / Environnement** → Séjours à la neige.

9 – PRIX :

Tous les prix figurant dans cette brochure sont donnés à titre purement indicatif et peuvent être soumis à variation à la hausse ou à la baisse. Seuls les prix indiqués lors de l'inscription définitive et figurant par conséquent sur la facture ou la confirmation d'inscription remise à tout participant lors de son inscription seront fermes et définitifs. Ces prix définitifs font référence pour tous les problèmes de modification ou d'annulation d'un séjour.

ATTENTION : l'assurance annulation n'est pas comprise dans nos forfaits. Pour en bénéficier, il vous faut souscrire à l'assurance optionnelle (voir ci-après).

10 – CONVOCATION DE DÉPART :

Elle vous sera adressée en temps utile et vous précisera le lieu de rendez-vous et les détails pratiques (horaires, trousseau...)

11 – BÉNÉFICIAIRES DES CHÈQUES VACANCES :

La Ligue de l'enseignement a passé une convention avec l'Agence Nationale pour le Chèque Vacances. Vos chèques vacances peuvent être utilisés en règlement partiel ou total de tous les séjours proposés dans cette brochure. Il est indispensable de les remettre « en main propre » au service séjours quand cela est possible ou de nous les envoyer par voie postale sous pli recommandé avec accusé de réception (après avoir complété de nos coordonnées la partie « destinataire » des chèques vacances).

12 – PLACES LIMITÉES :

L'ensemble des propositions contenues dans cette brochure est fait dans la limite des places disponibles en vente, en tenant compte de toutes les contraintes de production et de commercialisation que subit l'organisateur, pouvant entraîner la disparition partielle ou totale, temporaire ou définitive des places mises en vente.

13 – ASSURANCE ANNULATION OPTIONNELLE AVEC EXTENSION COVID19 :

Remboursement, sur présentation des pièces justificatives, du dédit que l'assuré devra verser ou l'acompte qu'il devra abandonner en cas d'annulation de son voyage avant le départ. Délai de réclamation : pour bénéficier des remboursements, l'adhérent doit obligatoirement prévenir le service séjours sous pli recommandé ou sur www.declare.fr, et dans les 5 jours ouvrés, de tout événement susceptible de mettre en jeu les garanties souscrites. Tarif : 2.90 € du montant du séjour ;

ATTENTION : l'assurance annulation optionnelle voyage n'est valable que si elle est souscrite au moment de la réservation au cours de laquelle vous sera remise la notice descriptive des conditions de cette garantie ainsi que votre attestation d'assurance, qui vous seront envoyés par email.

📍 **D'INFOS** : www.laligue22.org
Rubrique **Séjours / classes découvertes / Environnement** → Séjours à la neige.

14 – PASS SANITAIRE :

Afin de garantir leur départ, les participants s'engagent à prendre les dispositions nécessaires au respect des directives gouvernementales en vigueur.

15 – RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES :

Les données à caractère personnel collectées sont traitées par la Ligue de l'enseignement 22 aux fins suivantes :

- le traitement de vos demandes par le personnel de la Ligue de l'enseignement, dument habilité
- vous adresser des informations par téléphone ou par email, uniquement dans le cadre de votre demande.

Les données à caractère personnel qui vous sont demandées sont toutes obligatoires. À défaut, nous ne pourrions traiter votre demande. Aucune information ne sera cédée ou vendue à un tiers.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant et le cas échéant, d'en demander la rectification et l'effacement.

Vous avez également la possibilité d'exercer votre droit d'opposition au traitement des données à caractère personnel vous concernant.

Création graphique :

Ligue de l'enseignement
des Côtes d'Armor

Impression :

Crédits images :

© JNJ Photo, O.
Allamand, P. Augier.



89 boulevard Edouard Prigent
22 000 Saint-Brieuc
02 96 94 16 08
laligue@laligue22.org
www.laligue22.org



SUIVRE LA LIGUE 22

liguedelenseignement22